

Présents: Mmes Michèle DASNOY, Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, Nathalie ROSSI, M Guillaume LEJEUNE, Damien NOGUES, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT, Philippe ROCCHIETTI.

Absent excusé: M Patrick CREMA.

1- Retour d'information sur les commissions de l'agglomération d'Agen

Plusieurs commissions, bureaux et conseils d'agglomération ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal : Chacun des participants à ces commissions a présenté les points importants concernant la commune.

2- Délibération pour la validation du cahier des charges pour l'appel d'offre concernant la pose de panneaux solaires

La SEM 47 a pour mission d'accompagner la municipalité pour la désignation d'un opérateur dans le cadre d'un appel à projet. Ce projet consiste à installer une centrale photovoltaïque sur les terrains de la gravière de Bouchon qui feront l'objet d'une rétrocession anticipée à la commune de Saint Nicolas en 2024.

La mission de la SEM 47 court de la définition du type de procédure d'appel d'offres jusqu'à la désignation du candidat retenu.

Nous sommes dans la phase d'écriture et de validation du cahier des charges qui contient entre autres les critères d'attribution du marché.

L'orientation du projet est la valorisation du terrain par la mise en œuvre d'une centrale photovoltaïque grâce à un bail emphytéotique de 40 ans.

Les critères d'attribution du marché sont les suivants :

Critères financiers (60 points) :

- Soulte sur 30 points (minimum 80 000 €)
- Redevance annuelle sur 30 points (minimum 40 ans)

Critères techniques (25 points) :

- Caractéristiques techniques (5 points),
- Productivité surfacique (5 points)
- Effort esthétique et projet pédagogique (5 points)
- Capacité du candidat (5 points)
- Planning du projet (5 points)

Critères environnementaux (15 points)

- Aptitude au recyclage (5 points),
- Bilan carbone (5 points),
- Impact sur l'économie locale (5 points).

L'objectif de la démarche est de signer la promesse de bail le 31 janvier 2025 avec le candidat retenu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide le cahier des charges et autorise M le Maire à signer les documents nécessaires.

3- Délibération pour la signature d'une convention de droit de passage temporaire.

Dans le cadre de la rétrocession anticipée par la société ESBTP granulats d'une ensemble de 6 parcelles et afin que la municipalité puisse accéder à ces terrains, il a été proposé de conclure une convention de droit de passage permettant d'accéder à ces terrains qui appartiennent à M LOPES Roger et à M CHATER Mohammed.

Cette convention autorisera par accord amiable entre les parties, l'utilisation par la municipalité de Saint Nicolas l'utilisation d'un chemin longeant la nauze jusqu'à la fin de l'exploitation de la gravière en 2031.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M le Maire à signer cette convention.

4- Point d'étape sur la construction du PLUi.

Le PLUi à 44 communes est en cours de construction.

Concernant les terrains constructibles, la municipalité a demandé des terrains en prolongement du lotissement de Bonneau et à Pradère.

La zone actuellement constructible à Causette classée 1AU a été demandée en 2AU, c'est-à-dire qu'elle ne deviendrait constructible que dans un second temps lorsque les zones de Bonneau et Pradère seraient construites.

Un 1^{er} projet de PLUi devrait être rédigé en septembre par le cabinet chargé de son élaboration par l'Agglomération d'Agen.

5- Divers

Bar associatif: Le bar associatif est ouvert. La licence 3 appartient à la Mairie. Elle est exploitée par l'association le « rendez-vous ».

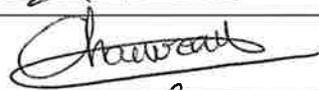
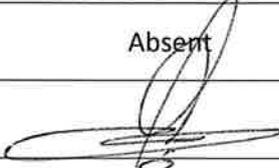
Voirie : la réfection du chemin de Siman et la couche d'usure du chemin de Testes seront réalisées au cours de l'été.

Dossiers DETR : les demandes de subventions que nous avons faites pour l'accessibilité des toilettes de la salle des fêtes et pour l'amélioration des bâtiments de l'école maternelle et de l'ALSH ont toutes les deux été acceptées au taux demandé (40%).

Les travaux de la salle des fêtes débuteront le 2 septembre et devraient être terminés en fin d'année.

Les travaux de l'école et de l'ALSH débuteront lorsque la CAF se sera prononcée sur la demande de subvention que nous lui avons adressée.

Signatures:

Michèle DASNOY	
Ghislaine LARTIGUE	
Sandrine ROCCHIETTI	
Nathalie ROSSI	
Patrick CREMA	Absent
Guillaume LEJEUNE	
Damien NOGUES	
Alain PERRY	
Jean-Marie ROBERT	
Philippe ROCCHIETTI	